

COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille seize, le Vendredi 14 Octobre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Marquion, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 octobre 2016, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSZYN, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Jacques LECLERCQ, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Gilles PINTIAUX, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX (jusqu'à la délibération n°16/M10/88), M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Jean-Claude COLETTE, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX, M. Michel DEBAVELAERE, M. Pierre DECOURRIERE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Serge DERET (pouvoir à M. Michel HOUSAU)  
Mme Sylviane DURAK, (pouvoir à M. Francis RICHARD),  
M. Régis BAES (pouvoir à M. Bernard TRANNIN),  
M. Christian THIEVET, (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE),  
Mme Sylvie LEGROS (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET),  
M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE),  
Mme Marie-Thérèse BRIOIS (pouvoir à M. Didier DRUBAY)  
M. Eugène CITERNE (pouvoir à M. Pierre GEORGET),

Absents représentés :

M. Georges HOUZIAUX, représenté par M. Jacques LECLERCQ  
Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, représentée par M. Jean-Claude COLETTE

Absents excusés :

Mme Réjane LIBERT,  
M. Jean-Luc LEROUX (à compter de la délibération n°16/M10/89)  
Mme Nathalie POTEAU  
M. Michel HOUVENAEGHEL  
M. Jean-Pierre LEGER  
Mme Annick DANIEL

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

**1°) Extrait délibération n°16/M10/85 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2016**

**Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **Approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 qui s'est tenue à Ecourt Saint Quentin

**2°) Extrait délibération n°16/M10/86 – Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs**

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs communautaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter et, le cas échéant, à nommer les agents concernés, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**3°) Extrait délibération n°16/M10/87 – Personnel communautaire – Recours à un emploi non permanent**

**Après l'avis favorable de la commission Culture en date du 21 septembre 2016,  
Sur la proposition de Monsieur le Président,  
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création d'un poste de saisonnier à temps non complet au service Culture (30 heures hebdomadaires), son traitement serait calculé par référence à l'Indice Brut 466 (*soit une rémunération mensuelle nette de 1324.89€*) auquel s'ajoutent l'indemnité de résidence et éventuellement le supplément familial de traitement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter l'agent concerné, ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**4°) Extrait délibération n°16/M10/88 – Syndicat mixte Nord-Pas de Calais Numérique – Convention relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le territoire**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe de la participation financière de la communauté de communes OSARTIS MARQUION au projet de déploiement du très haut débit porté par le Syndicat Mixte,
- **PREND CONNAISSANCE** des termes de la convention de participation sur la zone de montée en débit qui sera soumise à approbation en 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

**5°) Extrait délibération n°16/M10/89 – Artois Emploi Entreprise : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel 2016-2017**

**Le conseil communautaire,  
Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Emploi, Formation en date du 27 Septembre 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salariée avec Artois Emploi Entreprise, moyennant prise en charge de sa rémunération, pour la période 2016-2017;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**6°) Extrait délibération n°16/M10/90 – Territoires 62 - Compte-rendu d'activités au concédant 2015**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le bilan établi par Territoires 62 au 31 Décembre 2015 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

**7°) Extrait délibération n°16/M10/91 – Convention de partenariat avec PERFORMEO**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec Performeo (annexée à la présente délibération), pour une durée de 3 ans, à compter du démarrage de la première formation, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**8°) Extrait délibération n°16/M10/92 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de la piscine de Marquion à l'aquaclub de Marquion**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de la piscine de Marquion à l'aquaclub de Marquion, pour une durée d'un an, aux mêmes conditions (annexée à la présente délibération)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

**9°) Extrait délibération n°16/M10/93 - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Pas-de Calais**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la CAF du Pas de Calais un avenant au Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

**10°) Extrait délibération n°16/M10/94 - Convention de résidence entre la Communauté de Communes et l'artiste en résidence, Corène Caubelle**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de résidence fixant les modalités financières et juridiques de l'accueil de l'artiste en résidence, Corène Caubelle,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

**11°) Extrait délibération n°16/M10/95 – Contrat d'exposition pour les expositions réalisées dans le cadre de la résidence de Corène Caubelle**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat d'exposition fixant les modalités financières et juridiques de l'organisation des expositions.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**12°) Extrait délibération n°16/M10/96 – Contrat de location d'un gîte meublé pour le logement de l'artiste en résidence Corène Caubelle**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de location d'un gîte meublé, situé à Lagnicourt-Marcel, pour un montant de 5000 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**13°) Extrait délibération n°16/M10/97 – Convention tripartite entre la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION, Corène CAUBELLE et la structure d'accueil pour les modalités d'accueil d'une exposition**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités financières et juridiques d'accueil d'une exposition par une structure.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**14) Extrait délibération n°16/M10/98 - Subvention sollicitée auprès du Département du Pas de Calais pour la mise en place du projet lecture publique « Voyage » en 2017**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'année 2017, d'un montant de 1 346 €, pour la mise en place du projet « voyage », ainsi qu'à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**15°) Extrait délibération n°16/M10/99 - Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais pour le soutien au dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales 2017**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour l'année 2017 d'un montant de 20 000 € pour le renouvellement du dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales, ainsi qu'à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**16°) Extrait délibération n°16/M10/100 – Exonération des locaux à usage industriel et commercial de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2017**

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux **figurant sur les listes annexées à la présente délibération.**
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

**17°) Extrait délibération n°16/M10/101 - Initiative Grand Arras : cotisation et participation financière pour l'année 2016**

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Grand Arras pour l'année 2016, fixée à hauteur de 600 euros par an et en fonction du nombre d'habitants de la Communauté, soit 21 611,50 euros (43 223 habitants x 0,50€).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion ainsi que tous documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au Budget.

**18°) Extrait délibération n°16/M10/102 - Durée d'amortissement des subventions reçues pour l'espace aqualudique Aquatis**

**Le conseil communautaire,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** la durée d'amortissement à partir de l'année 2016 des subventions reçues sur le budget annexe Espace Aqualudique « Aquatis » de la façon suivante :
  - o 1 an pour les 400 000 € provenant du Conseil Régional, et les 17 087,50 € au titre de la DETR,
  - o 15 ans pour les 400 000 € provenant du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et les 368 391 € au titre du FEDER, soit 51 226,07 € par année.

**19°) Extrait délibération n°16/M10/103 – Décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget Principal**

**Le conseil communautaire,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

**20°) Extrait délibération n°16/M10/104 – Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Annexe « Espace Aqualudique Aquatis »**

**Le conseil communautaire,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Espace Aqualudique Aquatis » de la Communauté de Communes.

**21°) Extrait délibération n°16/M10/105 - Décision Budgétaire Modificative n°1 au Budget Annexe « Parc du Blanc Terroir »**

**Le conseil communautaire, Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Parc du Blanc Terroir » de la Communauté de Communes

**22°) Extrait délibération n°16/M10/106 – Décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget Annexe « Port Fluvial »**

**Le conseil communautaire, Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Port Fluvial » de la Communauté de Communes.

**23°) Extrait délibération n°16/M10/107 – Décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome »**

**Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Parc de l'Aérodrome » de la Communauté de Communes.

**24°) Extrait délibération n°16/M10/108 – Décision Budgétaire Modificative n°2 au Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile »**

**Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 au titre de l'année 2016 du Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile » de la Communauté de Communes.

**25°) Extrait délibération n°16/M10/109 – Budget Primitif 2017 – Service de Soins Infirmiers A Domicile**

**Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le budget prévisionnel du Service de « Soins Infirmiers à Domicile » au titre de l'année 2017.

**26°) Extrait délibération n°16/M10/110 – Admissions en non valeur**

**Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 octobre 2016,  
Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de statuer sur les admissions en non-valeur des titres de recettes présentés
- **CHARGE** Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **PREVOIT** les crédits au budget principal 2016.

*Extraits des délibérations affichés le 24 octobre 2016  
Le Président, Pierre GEORGET*